## Communication COVID-19





DESTINATAIRES : Aux gestionnaires, employés et médecins travaillant à l'unité COVID-19 médecine et unité COVID, soins intensifs de l'Hôtel-Dieu de Lévis (HDL)

DATE: Le 8 avril 2021

OBJET : Accès de proches aidants et consignes pour les unités COVID à l'HDL

D'abord, il est important de mentionner qu'en visitant un usager dans une zone chaude COVID-19, le risque de contracter la COVID-19 est augmenté. Ainsi, nous privilégions le recours à une téléconsultation Web plutôt qu'une visite.

## Consignes à respecter :

- Si le proche aidant présente des signes ou symptômes s'apparentant à la COVID-19 ou s'il a obtenu un résultat positif à la COVID-19 et est considéré actif, l'accès lui sera refusé. Toutefois, lors de situations exceptionnelles (ex. : raison humanitaire, accompagnement en fin de vie) une autorisation particulière peut être octroyée par le Service de la prévention et contrôle des infections ou le coordonnateur d'activités en dehors des heures ouvrables, au cas par cas, après analyse de la situation;
- Consigner les informations personnelles au registre prévu à cette fin (nom, numéro de téléphone ou adresse courriel, date et heure de présence, lieu visité) :
  - o Remettre le bracelet d'or aux visiteurs.

Consignes à transmettre aux proches aidants concernant l'application des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) :

- Entrée dans la zone chaude du proche aidant :
  - o Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la zone chaude;
  - Porter un masque de protection N-95 Médicom :
    - Des visites seront permises entre 9 h et 11 h et entre 18 h et 19 h 30 et autorisées en dehors de ces heures en situation d'urgence aux autres situations exceptionnelles. Des « coachs en PCI » seront disponibles en milieu hospitalier entre 9 h et 11 h et entre 18 h et 19 h 30 pour vous guider à cet effet. En dehors de ces plages horaires pour des situations d'urgence ou situations exceptionnelles, les professionnels en place assument le rôle de « coachs ».
    - La protection repose en premier lieu sur l'existence d'un joint étanche entre le N95 et la peau. Un test d'étanchéité en pression positive et en pression négative est obligatoire



pour s'assurer que le masque épouse bien le pourtour du visage et d'empêcher l'air de pénétrer (voir l'affiche démontrant le test d'étanchéité).

- Le port de la barbe est interdit.
- Porter correctement un masque de protection N95 dès l'entrée dans la zone chaude et le porter pendant toute la durée de la visite.
- Procéder à l'habillage des équipements de protection individuelle (blouse, lunettes de protection et gants).
- Sortie de la zone
  - o Procéder à l'hygiène des mains à la sortie de la zone chaude;
  - Procéder au déshabillage des équipements de protection individuelle dans l'ordre et procéder à l'hygiène des mains après le retrait de chaque équipement.
- Le proche aidant doit, au cours des 14 prochains jours, surveiller ses signes et symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 et se faire rapidement dépister, le cas échéant.

« Signature autorisée » Dr Jean Lapointe

Directeur adjoint des services professionnels

« Signature autorisée »

Catherine Roy

Chef de service en prévention et contrôle des infections

Direction générale adjointe

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger